



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Évaluation du *cluster***  
**« Psychologie, Logopédie, Éducation »**  
**2015-2016**

**RAPPORT D'ÉVALUATION**

**Université de Mons (UMONS)**

**Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale**  
**Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation logopédie**  
**Master en Sciences psychologiques**  
**Master en Sciences de l'éducation**

Comité des experts :

M. Pascal MARQUET, président  
M. Gauthier ABIVEN, M. Matthis BEHRENS,  
M. Guy DESEYN, M. Michel FAYOL, M. George HOEFFLIN,  
M<sup>me</sup> Mireille MATHIEU et M<sup>me</sup> Laurence PURNELLE, experts.

**17 juin 2016**

## INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*<sup>1</sup> « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné<sup>2</sup>, mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 17 et 18 décembre à l'Université de Mons (UMONS), pour évaluer les programmes de bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation (orientation générale et orientation logopédie), de master en Sciences psychologiques et de master en Sciences de l'éducation. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 61 membres du personnel, 23 étudiants, huit anciens étudiants, cinq représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES en cinq critères<sup>3</sup>, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

---

<sup>1</sup> Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : [http://www.aeqes.be/calendrier\\_intro.cfm](http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm) (consulté le 15 mars 2016).

<sup>2</sup> La composition du comité des experts et le bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : [www.aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://www.aeqes.be/experts_comites.cfm) (consulté le 2 mars 2016).

<sup>3</sup> AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : [http://www.aeqes.be/infos\\_documents\\_details.cfm?documents\\_id=246](http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246) (consulté le 2 mars 2016).

## PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Créée en 2009 et organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Université de Mons (UMONS) est le fruit d'un rapprochement de deux universités : la FPMs (Faculté Polytechnique de Mons) et l'UMH (Université de Mons-Hainaut). L'UMONS compte deux écoles indépendantes, sept facultés, dont la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) qui fait l'objet du présent rapport d'évaluation, ainsi que 40 formations différentes.

La FPSE est constituée de 13 services (« Développement humain et traitement des données », « Électrophysiologie », « Méthodologie et formation », « Métrologie et sciences du langage », « Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent », « Psychologie clinique systémique et psychodynamique », « Psychologie cognitive et neuropsychologie », « Psychologie du travail », « Psychologie légale », « Orthopédagogie clinique » et « Sciences de la famille » (ces deux derniers services formant le Département d'études et d'actions sociales), « Pédagogie générale et médias éducatifs » et « Technologie de l'éducation » (ceux-ci constituant le Département des sciences et de la technologie de l'éducation).

Les activités d'enseignement de la FPSE sont principalement offertes sur le site de Mons. Celles à horaire décalé sont organisées sur le site de Charleroi.

Les pourcentages d'étudiants inscrits dans les différents programmes évalués par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits dans ces programmes, toutes universités en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) confondues, sont les suivants :

	<i>% nombre d'étudiants à l'UMONS par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits dans ce programme en FWB (toutes universités)</i>
Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale	19%
Bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation Logopédie	13%
Master en Sciences psychologiques	14%
Master en Sciences de l'éducation	17%

Source : CReF (année statistique 2013-2014)

En 2013-2014, l'UMONS comptait 6 435 étudiants. La FPSE comptait 12% de la totalité des effectifs étudiants de l'UMONS<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Source : CReF (année statistique 2013-2014).

## Critère 1

### L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

## CONSTATS ET ANALYSE

### [Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 L'établissement a défini et met en œuvre une politique de gouvernance en lien avec ses missions et ses valeurs. La faculté sous l'incitation de l'AEQES a élaboré un dossier d'autoévaluation (DAE). La visite sur site a permis de constater que les programmes 2015-2016 intégraient les évolutions consécutives au décret Paysage. En l'état, la question soulevée est de déterminer comment intégrer les structures *ad hoc* ayant permis d'élaborer le DAE dans le dispositif qualité général de la faculté et de l'université.
- 2 La vision de la faculté serait de proposer aux étudiants (en particulier ceux issus du Hainaut) une offre de formation académique de proximité et de bonne qualité ayant une ouverture thématique maximale. Toutefois la faculté se trouve actuellement dans une situation telle que ses capacités d'encadrement arrivent à saturation et exigent, en conséquence, des choix stratégiques en termes de formation et/ou d'éventuelles sélections thématiques, voire d'une augmentation du cadre en vue d'un accompagnement des formations plus conforme à l'évolution des effectifs d'étudiants.

### [Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 3 La faculté développe et met en œuvre une politique de qualité pour laquelle les procédures restent parfois à élaborer. Cette politique de qualité est dirigée par le doyen et s'appuie principalement sur trois instances : trois commissions de programmes (bachelier, master en Sciences psychologiques, master en Sciences de l'éducation), une commission d'enseignement coordonnant les activités de programmes et un jury facultaire pour le troisième cycle.
- 4 Compte tenu des effectifs d'étudiants, la gestion des objectifs de qualité semble souvent partagée avec les assistants.
- 5 Un dispositif d'évaluation brève de la qualité des enseignements par les étudiants est mis en place. Les évaluations brèves sont organisées par le SAP (anciennement CPUQ) et s'appliquent à l'ensemble des enseignants de l'UMONS depuis 2011.
- 6 Les étudiants peuvent facilement communiquer leurs préoccupations et ont majoritairement le sentiment d'être entendus.

### [Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 7 Une révision majeure des programmes de bacheliers et de master en Sciences psychologiques et en Sciences de l'éducation vient d'être achevée dans le cadre de la mise en œuvre du décret Paysage, mais ses effets ne peuvent donc pas encore être évalués.
- 8 La participation des étudiants aux instances décisionnelles est effective, sous réserve qu'ils aient été candidats aux postes représentatifs.

- 9 Le lien avec le monde professionnel est assuré par des relations personnelles établies par les enseignants des différents services.

#### **[Information et communication interne]**

- 10 La communication interne est efficace pour le site de Mons, mais peut être améliorée pour le site de Charleroi où sont offertes les formations de bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale et de master en Sciences de l'éducation à horaire décalé.
- 11 Les étudiants sont informés des cours et de leurs contenus notamment par la plateforme *Moodle*<sup>®</sup> de l'université.
- 12 Une offre relativement importante de services aux étudiants est existante mais reste relativement peu connue des étudiants rencontrés (par exemple, le service d'appui pédagogique - SAP).

#### *RECOMMANDATIONS*

- 1 Le comité des experts recommande de concentrer l'offre de formation sur les points forts des services de la faculté, si possible en intégrant les contributions respectives des sciences psychologiques et des sciences de l'éducation.
- 2 Il apparaît nécessaire de formaliser et de développer les relations avec les milieux professionnels en vue d'assurer parallèlement : 1°) une information précoce (dès les premières années), précise et large concernant les possibilités professionnelles correspondant aux formations dispensées ; 2°) des offres de stages pour les étudiants ; 3°) des débouchés potentiels pour les diplômés ; 4°) des inspirations pour des recherches appliquées ; 5°) des offres de formations continuées adaptées aux besoins des professionnels.
- 3 Il est impératif de veiller à ce que les tâches dévolues aux assistants n'hypothèquent pas leurs travaux de recherche.
- 4 Il est enfin souhaitable de sensibiliser davantage les étudiants à la participation à la vie démocratique et à ses conséquences positives pour l'organisation de leurs études, ceux-ci étant actuellement sous-représentés dans certaines instances.

## Critère 2

### L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

## CONSTATS ET ANALYSE

### [Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le comité des experts constate un réel souci de consulter toutes les parties prenantes (à travers des enquêtes, des sondages, *etc.*) pour tenir compte au mieux des besoins et des attentes des étudiants ainsi que des milieux professionnels.
- 2 Des stratégies et des procédures sont en place pour favoriser le parcours et la réussite de l'étudiant (ressources pédagogiques, fiches ECTS, SAP, CFPU<sup>5</sup>, *etc.*)
- 3 Trois commissions de programme ont été mises en œuvre pour assurer la cohérence de tous les *curriculums*.
- 4 La faculté met en œuvre des procédures d'accueil personnalisé et des passerelles équitables. La VAE (valorisation des acquis de l'expérience) reste sous-exploitée au regard de l'expérience professionnelle dont peuvent faire preuve certains étudiants.
- 5 Le site de Charleroi avec son organisation en horaire décalé permet de s'adresser à un public cible plus large d'étudiants ayant un emploi.
- 6 Les enseignements assurés sont en lien direct avec les orientations de recherche tant appliquée que fondamentale conduite au sein de la faculté. Les activités d'apprentissage proposées se nourrissent de ces orientations.
- 7 Le comité des experts a noté quelques difficultés à percevoir l'équilibre entre formation théorique et pratique, notamment en psychologie.
- 8 Des difficultés d'insertion professionnelle ont été relevées par le comité des experts, pour la psychologie, ce qui confirme ainsi les constats déjà mentionnés dans le DAE.
- 9 Le comité des experts note également un sentiment d'inégalité de traitement face aux différences d'exigences des services dans l'encadrement des travaux, tant au niveau bachelier que master.
- 10 L'information des étudiants sur les débouchés professionnels extra-facultaires et sur les professions émergentes en lien avec les compétences des diplômés de sciences psychologiques et de sciences de l'éducation est jugée insuffisante.

### [Information et communication externe]

- 11 La stratégie et les actions de communication externe sont appropriées et s'adressent à des publics pertinents, avec un souci d'évaluation en continu de leur impact.

---

<sup>5</sup> CFPU, cellule facultaire de pédagogie universitaire

- 1 Le comité des experts recommande d'élaborer des guides qui mettent en commun les bonnes pratiques d'encadrement et/ou d'accompagnement des étudiants considérées comme minimales par l'ensemble des services.
- 2 Il serait utile d'introduire cette démarche d'harmonisation des politiques et des pratiques d'encadrement et/d'accompagnement des étudiants dans les commissions de programme, et ce dans le respect des spécificités des différents services.
- 3 Il est aussi recommandé d'élargir et de systématiser des interactions avec les différents milieux professionnels sur un rythme annuel, tant pour l'enrichissement de la formation professionnelle que pour l'information des étudiants sur les débouchés des différents programmes, de même que pour enrichir l'offre de mémoires.
- 4 Le comité des experts encourage les équipes pédagogiques à continuer dans la voie du développement de masters dont les finalités sont liées aux évolutions du monde professionnel et à la recherche appliquée.
- 5 Il paraît opportun de réfléchir à la manière d'impliquer systématiquement les diplômés insérés professionnellement dans un réseau, en vue de leur participation à l'évaluation des programmes de formation et au relais d'opportunités d'emplois pour les nouveaux diplômés.

### Critère 3

#### L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

#### CONSTATS ET ANALYSE

##### [Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Les acquis d'apprentissage de tous les diplômes proposés sont donnés et déclinés sur les fiches pédagogiques disponibles sur la plateforme de la faculté. Ils ne sont toutefois pas énoncés de façon standard. La décomposition en objectifs et sous-objectifs n'est pas systématique.

##### [Droit de réponse de l'établissement](#)

- 2 Les acquis d'apprentissage, tels qu'ils apparaissent, correspondent à ce qui est attendu d'un point de vue académique en matière de connaissances conceptuelles et de compétences pour l'action professionnelle et ce pour toute l'offre de formation de la faculté.

##### [Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 3 Les contenus disciplinaires sont appropriés au regard des objectifs affichés.
- 4 L'articulation entre les différents enseignements et les approches pédagogiques est conforme à un enseignement de type universitaire général pour le bachelier et à un enseignement de type approfondi et/ou professionnalisant pour le master. Les moyens numériques en soutien aux enseignements permettent de rendre plus accessibles les ressources utilisées pendant les enseignements (politique de présentiel enrichi généralisé).
- 5 Des dispositifs innovants sont en place pour informer les étudiants sur les études (opération « Franchir le cap »), remédier à des difficultés passagères (blocus assisté) et évoquer les débouchés (forum avec des professionnels).
- 6 Les attendus des stages sont clairement formulés et sont communiqués aux maîtres de stages ainsi qu'aux étudiants de master.
- 7 Pour les mémoires, un document de référence en matière d'attente est en cours d'élaboration, afin de constituer une base commune d'exigences pédagogiques.
- 8 L'encadrement du mémoire dépend de l'organisation générale de chaque service et des habitudes de travail de chaque encadrant et est, de fait, plutôt disparate.

##### [Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 9 La progression en matière d'acquisition de connaissances est régulière et fait l'objet des ajustements nécessaires (introduction du mémoire dès la première année de master pour éviter une troisième inscription en master). Des redondances peuvent toutefois apparaître d'une année à l'autre dans des enseignements successifs d'une même discipline.



- 10 L'équipe pédagogique est attentive aux évolutions des champs disciplinaires et aux demandes correspondantes qui pourraient être formulées (création de nouveaux cours).
- 11 Le nombre d'ECTS indiqué sur les fiches descriptives correspond à la charge de travail attendue et est perçu comme adéquat par les étudiants. Ces derniers sont conscients de la quantité et de la qualité du travail exigé de leur part.
- 12 La double configuration horaire de jour et horaire du soir n'est pas sans poser des problèmes de charge de travail chez les étudiants en emploi, en particulier s'il faut réaliser un stage de 300 heures (et désormais 400 heures pour le master en Sciences psychologiques), tout en travaillant déjà dans le domaine couvert par la formation.

### **[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]**

- 13 Les modalités d'évaluations ne sont pas données systématiquement par écrit. En regard de la charge de travail exigée, un retour plus qualitatif pourrait être apporté. Pour les travaux d'une certaine envergure, les grilles d'évaluation sont explicites et parfois fournies.

### *RECOMMANDATIONS*

- 1 Une réflexion sur l'harmonisation des rubriques et du niveau de détail des informations sur chaque enseignement pourrait être engagée.
- 2 Le comité des experts recommande d'informer les étudiants, dès la fin du bachelier, sur l'exigence des stages d'une part et sur les modalités de candidature à ceux-ci d'autre part, afin d'en faciliter l'obtention.
- 3 Des modalités précises d'encadrement des mémoires mériteraient d'être formalisées et communiquées aux étudiants pour, notamment, préciser le niveau d'accompagnement qu'un étudiant peut attendre.
- 4 L'information sur les débouchés et les possibilités actuelle (voire futures) d'insertion professionnelle doit faire l'objet d'une attention plus particulière.
- 5 Un aménagement de la durée du stage pourrait être envisagé pour les personnes en emploi. Une autre piste pourrait être la transformation du stage en situation d'analyse professionnelle ou de conduite de changement sur le lieu de travail lorsque c'est possible.
- 6 Un effort particulier doit porter sur l'énoncé et la communication par écrit et à l'avance des modalités d'évaluation aux deux sessions lorsque ce n'est pas déjà fait. Cet énoncé doit aussi prévoir les modalités alternatives en cas d'empêchement.
- 7 Un retour plus qualitatif lors des évaluations serait bienvenu pour offrir un complément plus formatif à l'évaluation certificative des travaux des étudiants.

## Critère 4

### L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

## CONSTATS ET ANALYSE

### [Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 La faculté possède les ressources tout juste suffisantes pour assurer ses missions auprès des étudiants qui suivent les enseignements, mais l'encadrement tend de plus en plus vers la limite de l'acceptable compte tenu des effectifs croissants.
- 2 L'établissement s'assure de la qualité de la formation pédagogique des enseignants ; des formations continues sont mises en place et sont suivies par le personnel scientifique.

### [Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 3 Les ressources matérielles sont globalement satisfaisantes :
  - plateforme *Moodle*® utilisée par l'ensemble des enseignants et des étudiants ;
  - wifi accessible dans l'ensemble des locaux ;
  - locaux bien équipés.
- 4 L'accès aux ressources documentaires numériques est perçu comme limité depuis l'extérieur.
- 5 Des espaces de travail pour petits groupes font défaut.
- 6 La bibliothèque est de taille inadéquate, compte tenu du nombre croissant d'étudiants. Elle contient de nombreux ouvrages et les mémoires sont à disposition des étudiants ; un budget est alloué chaque année pour l'achat de livres, de périodiques, *etc.* L'accès aux ouvrages de référence n'est pas satisfaisant sur le site de Charleroi.

### [Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 7 L'université dispose d'un service d'aide à la réussite qui propose une série d'activités aux étudiants de première année de bachelier.
- 8 Le SAP informe et aide les étudiants à s'orienter ou se réorienter. Un manque d'informations disponibles est toutefois relevé.
- 9 Il existe une structure qui assure l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques.
- 10 Les étudiants apprécient la grande disponibilité et l'accessibilité de la plupart des enseignants.

### **[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]**

- 11 La faculté a le souci de collecter et d'analyser les informations nécessaires au pilotage des programmes.
- 12 Ce type d'analyse a conduit à la mise en place d'actions visant à tenter de réduire le taux d'échec, en particulier en première année de bachelier.
- 13 De nouveaux dispositifs viennent d'être mis en place afin de favoriser la rédaction du mémoire dans le temps normalement imparti comme notamment le choix du sujet dès la première année de master.
- 14 L'application du décret Paysage a permis la révision en profondeur de l'ensemble des programmes.

### *RECOMMANDATIONS*

- 1 Le comité des experts recommande de davantage orienter les futurs recrutements vers des enseignants et/ou chercheurs provenant d'autres universités.
- 2 La politique d'invitation d'enseignants extérieurs et de professionnels pour assurer des conférences, des séminaires sur des aspects pointus doit être poursuivie voire amplifiée.
- 3 Il paraît opportun de privilégier les ressources documentaires numériques, notamment pour les mémoires qui pourraient être mis à disposition des étudiants.
- 4 L'accès à distance aux ressources numériques doit par conséquent être facilité.
- 5 Des espaces de travail accessibles aux étudiants pourraient être aménagés en plus grand nombre.
- 6 Le comité des experts recommande de rendre plus visible le service d'aide à la réussite et d'étudier la pertinence de son extension.
- 7 L'information donnée sur les formations, en particulier en horaire décalé, doit correspondre à l'organisation réelle qui est imposée aux étudiants, au risque de rendre ce public moins captif.

## Critère 5

**L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue**

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

### CONSTATS ET ANALYSE

#### [Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 La faculté a constitué une commission d'évaluation interne intégrant toutes les parties prenantes. Trois enquêtes ont été réalisées et les résultats sont présentés dans le DAE remis à l'AEQES. La situation a considérablement évolué du fait de la révision des programmes consécutive à la mise en œuvre du décret Paysage.

#### [Analyse SWOT]

- 2 L'analyse SWOT a été effectuée. Elle est satisfaisante et les entretiens ont attesté qu'elle est conforme à la réalité.

#### [Plan d'action et suivi]

- 3 Le plan d'action à la suite de l'autoévaluation et depuis le dépôt du dossier est clair et hiérarchisé.

### RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande de compléter le plan d'action par la désignation d'un responsable identifié, ou son profil, pour les différentes actions à entreprendre, par l'établissement d'échéances et la définition d'indicateurs de réussite ou de suivi.
- 2 La cellule qualité mise en œuvre par la faculté mériterait d'être associée au suivi d'un processus d'autoévaluation pérennisé.

## **CONCLUSION**

Au terme de ce rapport, il est important de mentionner les excellentes conditions de travail qui ont été offertes au comité des experts. Grâce à ces conditions, le comité des experts a pu obtenir toutes les informations complémentaires au DAE déjà très complet. L'image de la réalité de la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation au sein de l'Université de Mons qui en ressort est très positive.

La dimension à taille humaine et la proximité géographique de l'université sont des caractéristiques unanimement appréciées des étudiants. À l'échelle de la faculté, la compétence et la disponibilité des équipes pédagogiques font l'unanimité.

Les efforts de formalisation et de mise en commun des pratiques ou procédures pédagogiques (fiches, grilles, etc.) commencent à porter leurs fruits et méritent d'être poursuivis. Les changements intervenus à la suite de la mise en œuvre du décret Paysage ont abouti à une reconfiguration pertinente de l'offre de formation.

La faculté se trouve à un moment charnière de son développement. Après un rééquilibrage en matière de filières et d'effectifs étudiants entre sciences psychologiques et sciences de l'éducation, et plus marginalement logopédie, la faculté est au maximum de ce qu'elle peut faire avec les moyens dont elle dispose sans affaiblir la qualité de la recherche qui y est menée et la qualité de la formation qui y est délivrée.

Se posent des questions stratégiques, dont les instances démocratiques vont permettre l'élaboration et que l'établissement pourra ou ne pourra pas soutenir. L'orientation qui consiste à consolider par des recrutements aux interfaces entre les services est l'option la plus sérieusement envisageable pour maintenir une offre, certes limitée, mais assurant une excellente qualité et une ouverture sur les différentes familles de métiers et les lignes de recherche actuelles ou futures.

Il ressort de cette visite que l'Université de Mons dispose d'une faculté ambitieuse, réaliste, tournée vers l'avenir, face à des défis qui nécessitent un soutien fort.

## EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Instances de gouvernance et de régulation en place et démocratiques</li> <li>⇒ Outils et procédures de pilotage des formations appropriés</li> <li>⇒ Procédures qualité en voie de stabilisation et de pérennisation</li> <li>⇒ Mise en œuvre de programmes de bachelier et de master renouvelés, suite à la mise en œuvre du décret Paysage</li> <li>⇒ Offre de formation de proximité et de qualité, bâtie sur des acquis d'apprentissages exigeants et clairement communiqués aux étudiants</li> <li>⇒ Adossement de la formation à la recherche clairement établi</li> <li>⇒ Existence d'une évaluation des enseignements par les étudiants</li> <li>⇒ Formalisation en cours des exigences pédagogiques relatives au mémoire</li> <li>⇒ Disponibilité et accessibilité des équipes enseignantes</li> <li>⇒ Généralisation du présentiel enrichi sur la plateforme de l'établissement</li> <li>⇒ Réelle consultation et prise en compte des parties prenantes</li> <li>⇒ Existence de modalités d'individualisation des parcours et de soutien aux étudiants en difficulté ou à besoins spécifiques</li> <li>⇒ Stratégie et actions de communication appropriées</li> <li>⇒ Locaux et équipements satisfaisants</li> <li>⇒ Analyse SWOT lucide et sincère et plan d'action pertinent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Participation étudiante dans les instances de gouvernance</li> <li>⇒ Offre de formation limitée par la couverture thématique des enseignants et des chercheurs et la capacité d'encadrement</li> <li>⇒ Seuil de sous-encadrement des étudiants atteint</li> <li>⇒ Report de certaines tâches sur les assistants au détriment de leur travail de recherche</li> <li>⇒ Démotivation des assistants, si l'équilibre enseignement/recherche n'est pas adéquat</li> <li>⇒ Liens avec les différents milieux professionnels trop dépendants des réseaux personnels des enseignants</li> <li>⇒ Mise en œuvre de la VAE en-deçà des possibilités</li> <li>⇒ Diffusion de l'information en direction des publics en horaire du soir parfois non conforme à la réalité</li> <li>⇒ Relation entre théorie et pratique diversement perçue par les étudiants</li> <li>⇒ Disparité d'accompagnement des étudiants entre les services</li> <li>⇒ Difficultés d'insertion professionnelles connues, notamment pour les étudiants en formation initiale</li> <li>⇒ Difficulté pour les étudiants en emploi de réaliser un stage de plusieurs centaines d'heures, en particulier lorsqu'ils travaillent déjà dans un champ couvert par la formation suivie</li> <li>⇒ Quelques redondances d'une année sur l'autre dans certaines disciplines</li> <li>⇒ Information sur les modalités d'évaluation et leurs aménagements</li> <li>⇒ Evaluation des travaux des étudiants parfois trop sommative et pas assez formative</li> <li>⇒ Quelques difficultés d'accès à documentation numérique en dehors de l'établissement</li> <li>⇒ Offre de formation continue en direction des milieux professionnels</li> </ul>

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Le développement d'un master en logopédie si les moyens nécessaires sont apportés et que les autorités compétentes acceptent d'augmenter le nombre d'universités pouvant offrir ce type de master</li> <li>⇒ L'alignement des finalités de master sur la recherche appliquée et les métiers émergents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Possibilités d'insertion professionnelles réduites dans les universités francophones belges pouvant favoriser les recrutements endogènes</li> </ul>

### Récapitulatif des recommandations

- 1 Le développement de la faculté en matière d'offre de formation doit s'appuyer sur les points forts déjà identifiés et les interfaces entre sciences psychologiques et sciences de l'éducation d'une part, et la formalisation des liens avec les milieux professionnels d'autre part.
- 2 Des guides mettant en commun les bonnes pratiques d'encadrement et/ou d'accompagnement des étudiants mériteraient d'être élaborés collectivement dans le respect des spécificités de chaque service.
- 3 Les modalités d'encadrement des mémoires de même que les attentes des encadrants mériteraient d'être clarifiées à l'échelle de l'ensemble des services.
- 4 Réfléchir à des modalités d'aménagement des stages pour les étudiants en formation continuée, déjà insérés professionnellement dans un domaine constituant un débouché de la formation suivie.
- 5 L'information sur les débouchés professionnels devrait être plus systématique et pourrait bénéficier d'un réseau des anciens diplômés à mettre en place.
- 6 Réaffirmer la politique de documentation numérique à l'échelle de l'établissement.
- 7 Formaliser et développer les relations avec les milieux d'exercice professionnel en proposant, par exemple, une offre de formation continue en échange du service d'accompagnement des étudiants.
- 8 Exploiter la procédure d'autoévaluation proposée par l'AEQES pour pérenniser le suivi qualité et évaluatif du développement de la faculté.
- 9 Assortir le plan d'action d'un échéancier et d'indicateurs de réussite.

**Droit de réponse de l'établissement évalué**


Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point <sup>1</sup>	Observation de fond
8	3	Constats et Analyse Point 1	<p>« Les acquis d'apprentissage de tous les diplômes proposés sont donnés et déclinés sur les fiches pédagogiques disponibles sur la plateforme de la faculté. <b>Ils ne sont toutefois pas énoncés de façon standard. La décomposition en objectifs et sous-objectifs n'est pas systématique.</b> »</p> <p><i>Le programme de la FPSE qui a fait l'objet de ce rapport est celui d'actualité lors de l'année de référence à savoir 2013-2014. Nous avons été confrontés au fait, paradoxal, d'avoir à évaluer ce programme qui a été élaboré sur la base du décret dit de "Bologne" du 31.03.2004 (M.B. 18.06.2004) mais que, dans l'intervalle, nous avons modifié de manière fondamentale en raison de la mise en œuvre au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles du nouveau décret du 07.11.2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (M.B. 18.12.2013).</i></p> <p><i>Il est donc possible qu'au moment de l'évaluation, à certains endroits, les deux systèmes se soient trouvés en co-existence. C'est le cas des fiches ECTS qui décrivent les cours : les versions élaborées sur la base du décret dit de "Bologne" sont différentes de celles mises en œuvre actuellement sur la base du décret « Paysage ». Ce dernier fait appel à un nouveau référentiel de compétences qui articule bien plus explicitement les UE les unes par rapport aux autres et demande des précisions qui précédemment n'apparaissaient pas.</i></p>

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend(ent) le(s) entité(s)

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

  
 Laurent de Brogne  
 Doyen  
  
 Catherine CONTI,  
 Recteur

  
 Bruno De Lieve

<sup>1</sup> Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.